

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°25 - DCM-2026040725

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Conseil portuaire
et Comité
Stratégique
Territorial du Port
de Bayonne :
élection des
délégués du
Conseil**

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 30 mars 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange THEBAUD

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire

Depuis les lois de 1983, la gestion des ports de plaisance a été décentralisée. Aussi, il est prévu dans chaque port un Conseil portuaire qui représente l'ensemble des usagers du port de manière proportionnelle, ce dernier est consulté sur tous les sujets qui concernent la vie du port.

Le Comité Stratégique Territorial du Port de Bayonne est quant à lui un outil de gouvernance permettant de définir collectivement les axes de développement économique du Port de Bayonne et du territoire concerné ainsi que les moyens à mettre en œuvre à cette fin.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique Territorial donne son avis sur les orientations de développement de la place portuaire et la stratégie de développement économique durable de l'estuaire de l'Adour et sur les programmes prévisionnels d'investissements et leurs réalisations.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de ces 2 instances en tant que représentants de la Commune sur laquelle s'étend le Port.

Sont proposés :

- Mme Morgane CHAZELLE, titulaire
- M. Mathieu DELAU, suppléant

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix par vote à main levée :

- **ELIT** pour représenter la Ville de Boucau au sein du Conseil Portuaire de Bayonne et du Comité Stratégique Territorial du Port de Bayonne
 - Mme Morgane CHAZELLE, titulaire
 - M. Mathieu DELAU, suppléant

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 07/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Marie-Ange THEBAUD**

